



SNES Champagne-Ardenne  
35-37, rue Ponsardin 51100 Reims

## STAGE ACADEMIQUE

Le jeudi 21 octobre 2010 à Reims, au SNES, de 9 h 30 à 16 h 30.

# RETROUVER DU POUVOIR D'AGIR SUR SON METIER

Stage animé par Yannick Lefebvre, secrétaire académique, et des intervenants du s4 et de l'institut de recherche de la FSU .

Nos métiers sont soumis à des attaques répétées depuis plusieurs années. Enseignants, CPE et COP, nous sommes nombreux à nous rendre compte que les prescriptions institutionnelles et l'empilement des tâches diverses nous éloignent de notre métier ainsi que de ce que nous devons et pouvons faire pour aider les élèves. Pour beaucoup, c'est générateur de malaise, voire d'une certaine souffrance.

Quelles réponses apporter à ces attaques qui s'appuient sur certaines « expertises », un faux « bon-sens » ou de fausses « bonnes-idées » ? Le SNES, sur la base d'un travail en collaboration avec le CNAM et l'Institut de recherche de la FSU travaillent depuis plusieurs années sur des moyens pour les professionnels de reprendre en main leur métier et de le défendre.

**Matin** : Etat des lieux et échanges sur les attaques subies par le métier et les difficultés qu'elles posent ( livret de compétences, introduction de plus en plus massive d'enseignements non-disciplinaires, mobilisation excessive des personnels sur des tâches annexes à l'enseignement, menaces sur l'évaluation des enseignants ...)

**Après-midi** : Présentation et échanges sur des expérimentations, propositions et pistes avancées par des enseignants pour retrouver du pouvoir d'agir sur leur métier et face aux institutions et experts qui veulent imposer les pratiques qu'ils élaborent en dehors du réel.

Une des priorités des stages syndicaux est d'être un espace d'échanges libres entre collègues.

### Le stage syndical est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Chacun d'entre nous peut s'inscrire à 12 journées de formation syndicale dans l'année scolaire, il suffit d'en faire la demande.

Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués, essayez de vous grouper. Le repas pourra être pris en commun, le SNES participera aux frais de repas à hauteur de 6 euros.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement. L'autorisation d'absence est de droit si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 21 septembre 2010**. Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle suivant :

Nom, prénom.	à M. Le Recteur
Etablissement.	Sous couvert de M. le Principal / Proviseur
Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le ... .. toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Reims.	
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur , l'expression de mes sentiments respectueux. Date et signature	

Merci de vous inscrire au stage pour les questions d'intendance, par email, fax, tel., courrier...

## STAGE POUVOIR D'AGIR - 21 octobre 2010

Inscription au stage à retourner au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, à faxer 03.26.88.17.70 ou par mail [s3rei@snes.edu](mailto:s3rei@snes.edu)

Nom : ..... Prénom : .....

Etablissement : .....

Adresse personnelle : .....

Tél : ..... Mail : .....

Prendra le repas de midi :                      oui                      non

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.